

Séance du 17 mai 2021

2021/043

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Caroline ECORCHON
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Laetitia CAZABAN

Absents : Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

AUTORISATION POUR UNE TERRASSE PROVISOIRE BAR-RESTAURANT DES PLATANES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Franck Jaspert, gérant du bar-restaurant des Platanes a renouvelé sa demande d'installer une terrasse devant son établissement. Cette terrasse sera matérialisée au sol par les services techniques.

L'autorité chargée de la gestion du domaine public peut autoriser une personne privée à occuper une dépendance de ce domaine en vue d'y exercer une activité économique à la condition que cette occupation soit compatible avec l'affectation et la conservation du domaine. Les autorisations privatives d'occupation de ce domaine, telles que les autorisations d'implantation de terrasses ou leur renouvellement, ne constituent pas un droit pour les demandeurs. Par ailleurs l'utilisation du domaine public est soumise à une redevance, en raison des circonstances exceptionnelles, il est proposé que cette utilisation soit faite à l'euro symbolique.

La durée : du 19 mai au 30 septembre 2021.



Ainsi informé, et après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents permettant à monsieur Jaspert à installer une terrasse devant son établissement du 19 mai au 30 septembre 2021 et pour le montant d'une redevance de 1€ symbolique. Il est précisé que le mobilier devra correspondre à l'ambiance du lieu et relève de l'entière responsabilité de Monsieur Jaspert.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le **25 MAI 2021**
de la publication le **25 MAI 2021**
IBOS,
Le **25 MAI 2021**

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE




PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

25 MAI 2021

ARRIVEE